



Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2018



SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2018	5
Organigramme	6
Représentation des collectivités membres	6
Les élus	7
Les délégués au 31 décembre 2018	7
Compétences exercées	8
Éléments financiers généraux	9
Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2018	9
Agenda des comités syndicaux 2018	9
PROJET VALAUBIA	10
Rappel du contexte	10
Procédure administrative : les dernières étapes	10
Lancement du chantier	10
S'informer durant les travaux... et après	10
ORGANISATION DU TRAITEMENT	11
Marché de prestations de service	11
Prix du traitement 2018	11
Exutoires : localisation et tonnages	14
Contrats de valorisation	15
Filières de valorisation des emballages	16
Filière de valorisation des papiers	16
Caractérisations	17
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	17
Prime à la performance	17
Extension des consignes de tri	17
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018	18
Traitement : tonnages et dépenses	18
Vente des matériaux : tonnages et recettes	19
Performances de valorisation par entité de collecte (tout matériaux et emballages hors verre)	20
Performances de valorisation par entité de collecte (papiers et verre)	21
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	22
TRAITEMENT DES DÉCHETS 2014-2018	23
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages en OMr et déchets valorisables)	23
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages emballages et papiers)	24
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (coût global et déchets valorisables)	25
ÉTUDE DAE	26
Une démarche alliant collectivités, chambres consulaires et entreprises	26
Les déchets qui seront étudiés	26
SCHÉMA DE PRÉVENTION - OPTIMISATION, RÉDUCTION ET TRI	27
Définir un plan d'actions	27
Un bloc-marque dédié	27
La prévention dans les écoles	27
COMMUNICATION GRAND PUBLIC	28
SERD 2018	28
Des formations pour les animateurs du SDEDA	29
Travail autour du gaspillage alimentaire avec le Département	29
Opération « J'aime la Seine Propre »	29
COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	30
Bilans des actions	30
S'informer / Poser des questions	30
L'ANNÉE 2018 - CHIFFRES-CLÉS DU TRAITEMENT	31





Danièle BOEGLIN
Présidente

Vous l'aurez toutes et tous constaté ! Avec la transition énergétique et écologique, avec le développement de l'économie circulaire, avec les politiques publiques de plus en plus ambitieuses sur les sujets environnementaux, la question des déchets est au cœur des changements de notre société. J'en suis heureuse au regard des valeurs et des projets portés par le SDEDA.

2018 aura encore été une année riche pour notre Syndicat.

Le chantier de l'**Unité de Valorisation Énergétique Valaубia** a débuté à l'automne, après la délivrance de l'autorisation préfectorale en septembre. En quelques jours, le terrain s'est transformé en un espace de travaux sécurisé, avec une base vie, des grues et le mouvement des équipes.

Comme le SDEDA l'avait exigé, Veolia, le délégataire qui exploitera l'équipement et qui réalise la construction, recourt à des entreprises locales avec des savoir-faire à haute valeur ajoutée. **Ce chantier crée ainsi une dynamique économique pour le territoire aubois, avec des retombées en termes de chiffre d'affaires pour les sociétés sélectionnées et également en termes d'emplois.**

Le SDEDA a, en 2017, lancé son « **Schéma de prévention - Optimisation, réduction et tri** » avec ses collectivités adhérentes. Les thèmes des actions à engager ont été choisis. Les premières rencontres ont eu lieu. Des idées ont été lancées. Si les intentions s'esquissent quant au futur plan d'actions, il se précisera plus encore courant 2019, le schéma de prévention devant être présenté en fin d'année.

Nous avons également poursuivi nos **actions de sensibilisation et de communication** auprès de la population, en particulier aussi, auprès des scolaires. Si l'envie de moins jeter et de mieux trier est de plus en plus évoquée par la jeunesse, des résistances demeurent à chaque génération. Il nous revient d'essayer de les lever. C'est pourquoi l'implication du SDEDA pour informer et convaincre ne faiblit pas. **Nous aurons réussi le jour où nous aurons transformé le sentiment de contrainte en enthousiasme !**

Une fois encore, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement au quotidien. Je profite aussi de cette tribune pour vous demander de rester tenaces, de participer en famille, avec vos proches, sur votre lieu de travail à ce grand effort de convictions pour faire évoluer durablement les comportements.

OBLIGATION DES COLLECTIVITÉS

**L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement.
Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries (hauts et bas de quais) et la collecte des déchets ménagers.
Leur traitement est assuré par le SDEDA.**

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...
... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.
Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (Extrait)

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ... ;
- taux global de valorisation matière ... ».

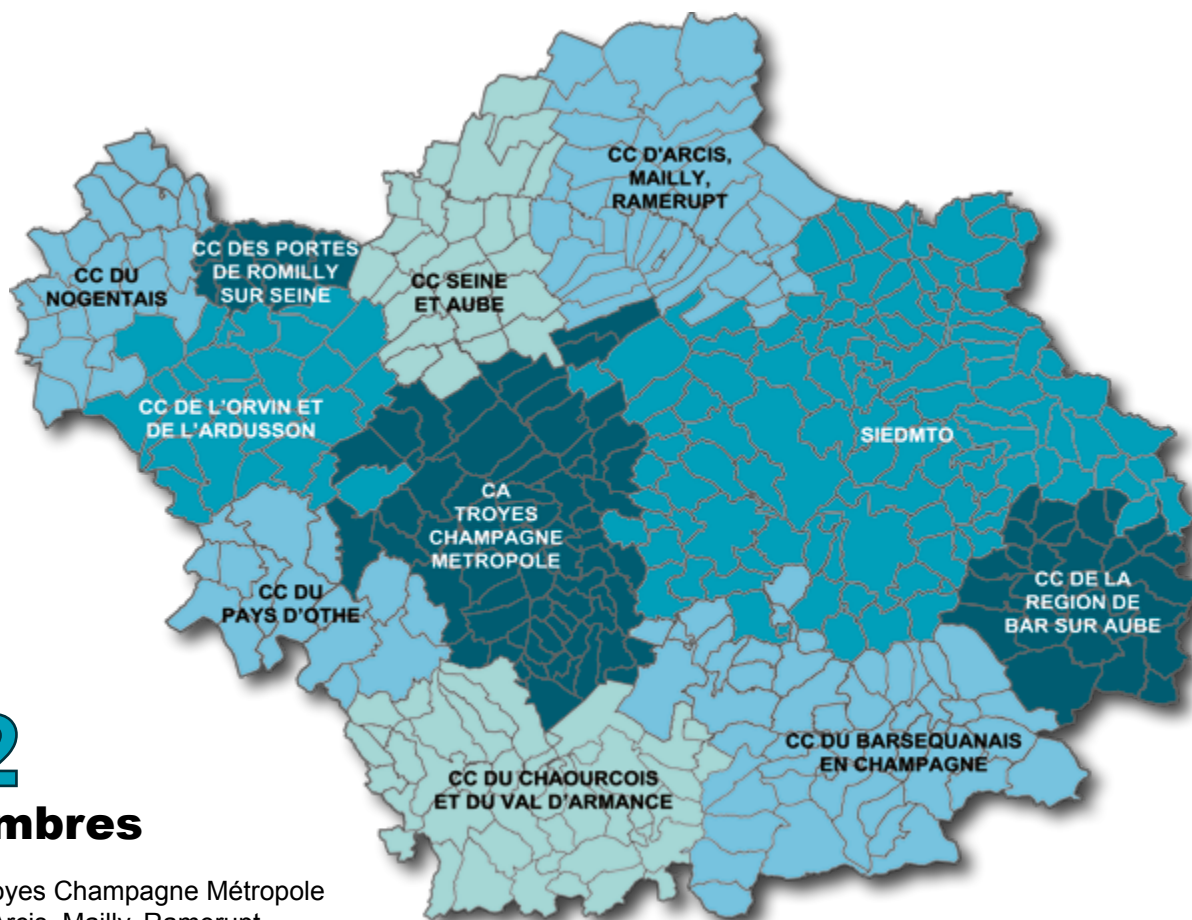
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Composition du SDEDA au 31 décembre 2018

Du fait des fusions intercommunales dues à la loi NOTRe, la carte des adhérents du SDEDA se stabilise. En 2018, le SDEDA est constitué de 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- 1 Communauté d'Agglomération (67 communes) ;
- 9 Communautés de Communes (249 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (115 communes).

Le Département de l'Aube est également adhérent au SDEDA.



12
membres

CA¹ Troyes Champagne Métropole
CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
CC² de la région de Bar-sur-Aube
CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
CC² des Portes de Romilly-sur-Seine
CC² du Barséquanais en Champagne
CC² du Chaourçois et du Val d'Armance
CC² du Nogentais
CC² du Pays d'Othe
CC² Seine et Aube
SIEDMTO³

Le Département de l'Aube

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

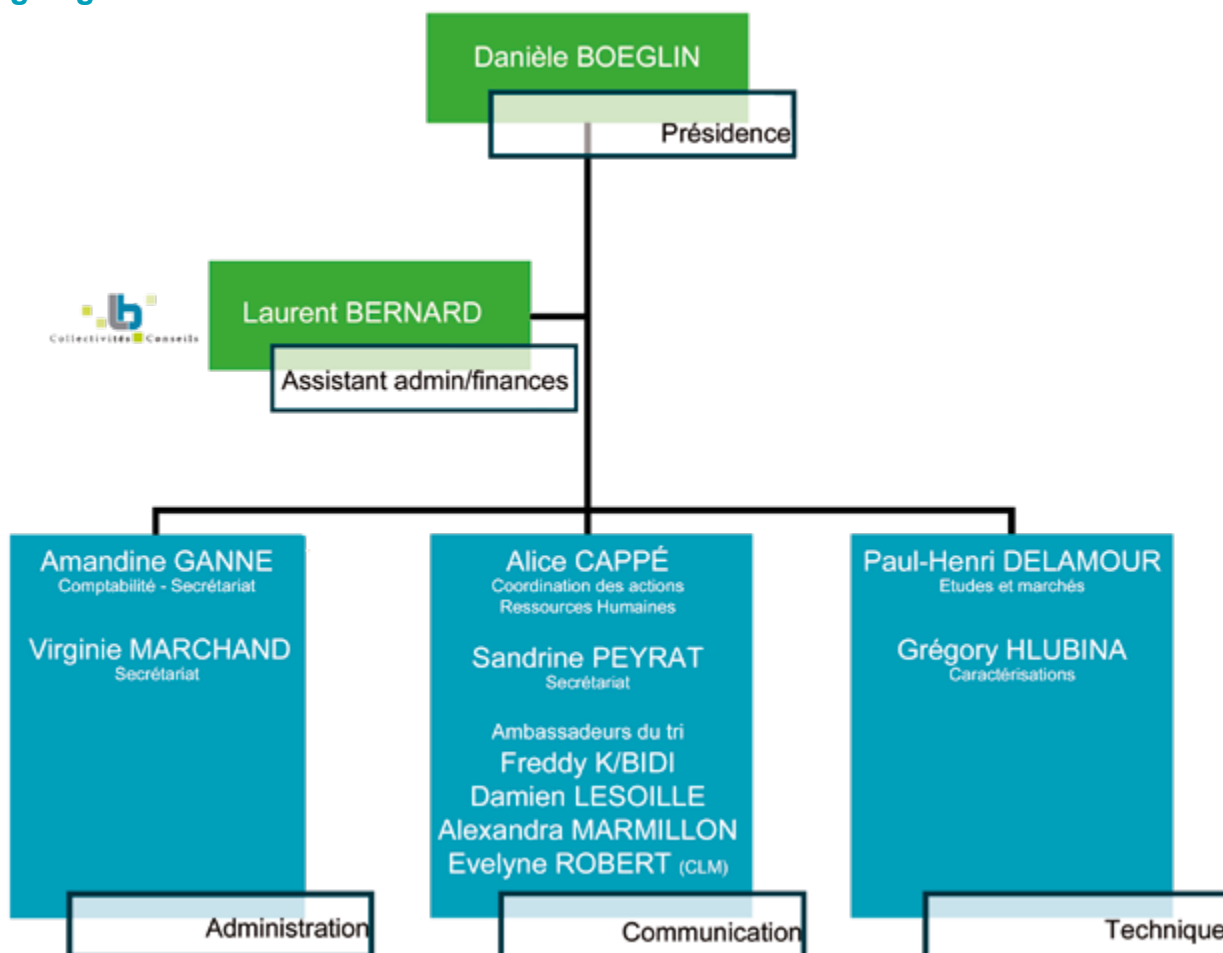
¹ CA = Communauté d'Agglomération

² CC = Communauté de Communes

³ SIEDMTO = Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Organigramme



Représentation des collectivités membres

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Collège du Département

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Madame Danièle BOEGLIN, Présidente ;
- Monsieur Loïc ADAM, Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, Vice-président, délégation : projets.

Les délégués au 31 décembre 2018

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	Jean-Pierre ABEL*	Jean-Marie BACHMANN
	Jean-Jacques ARNAUD*	Fabien GERARD
	Christian BLASSON	Olivier GIRARDIN
	Danièle BOEGLIN*	Marie-France JOLLIOT
	Francis DEHAUT	Françoise LEBRUN-HUTINEL
	Daniel DEMOISSON*	Alain MOSER
	Bruno FARINE	Marie-Françoise PAUTRAS
	Annie GREMILLET*	Alain PEUCHERET
	Pascal LANDREAT*	Alain PIERRE
	Jean JOUANET*	Jacqueline PROTIN
	Bernard ROBLET	Serge SAUNOIS
	Marcel SPILMANN*	Philippe SCHMITT
	Philippe TRIBOT	Christine THOMAS
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY* Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC ² de la région de Bar sur Aube	David LELUBRE Denis NICOLO	Dominique GAUTHIER Alain TOURNEBISE
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Nicolas JUILLET	Jean-Marie CAMUT
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Bernard BERTON* Michel LAMY	Serge GREGOIRE Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Marcel HURILLON Claude PENOT	Michel JACOB Michel SIMONNOT
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armanche	Gilles DE COCKBORNE Jean-Michel HUPFER*	Francis DRUMINY Jean-Baptiste LAUREY
CC ² du Nogentais	Christian TRICHE* Dominique ROBERT	Hugues FADIN Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM* Jean-Louis OUDIN*	Jean-François BOULARD Guy VIALA
Département de l'Aube	Claude HOMEHR*	/
SIEDMT0 ³	Christian BRANLE Patrick DYON* Gilles JACQUARD	Marie-Madeleine DELATOUR Gérard PUTOIS Jacky VALTON

33
délégués
titulaires

32
délégués
suppléants

* membres du Bureau

¹ CA = Communauté d'Agglomération

² CC = Communauté de Communes

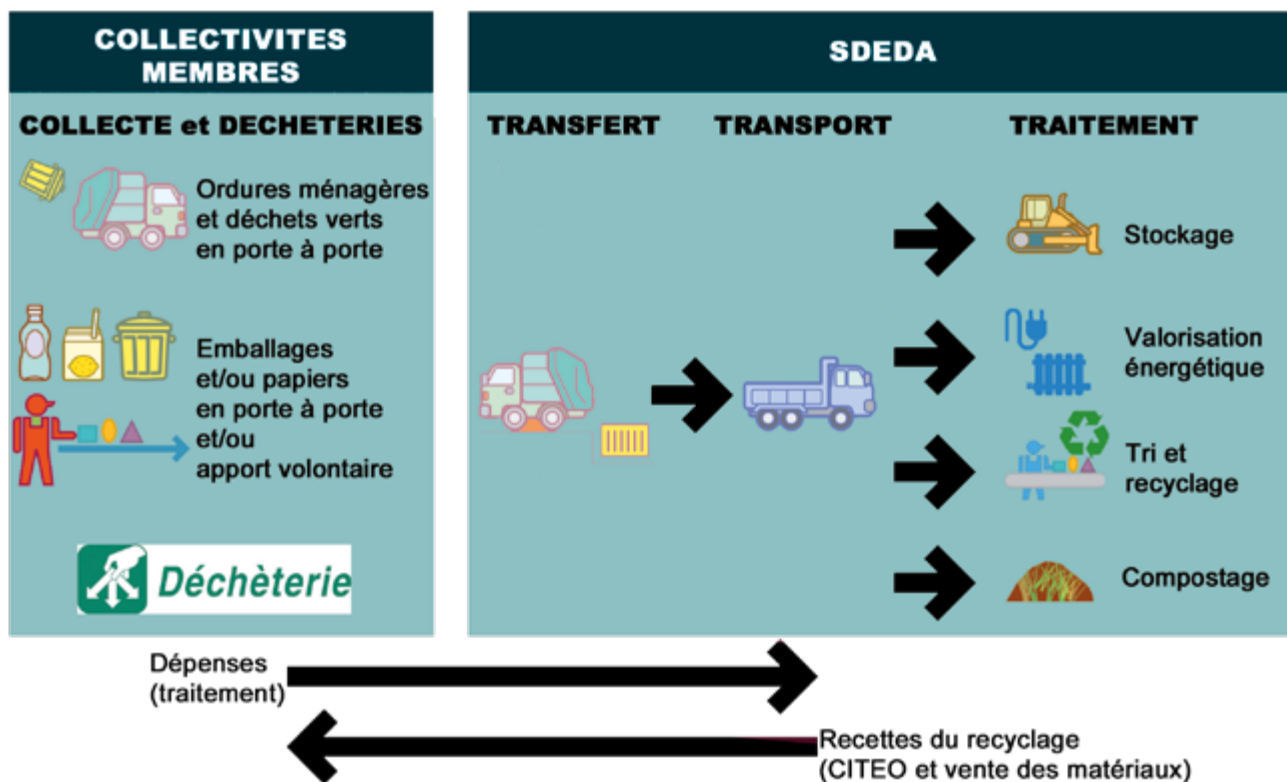
³ SIEDMT0 = Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué depuis 2005.

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA.

La TVA appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 10 %.

Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- pas de TVA pour l'acier, l'aluminium et le verre ;
- TVA 20 % pour les briques, les cartons, les papiers et les plastiques.

Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2018

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	21 166	Atténuation de charges (remboursements divers)	43 778
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	274 359	Cotisations des adhérents* (1 € / habitant)	316 888
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	90 520	Excédents de fonctionnement capitalisés	74 591
Immobilisations corporelles (amortissement des biens)	92 952	Facturation du traitement aux adhérents* (douzièmes)	10 406 356
Immobilisations incorporelles (autres amortissements)	17 317	Produits exceptionnels (annulations de mandats)	6 781
Personnel (salaires et charges)	431 530	Rachat matières (vente aux filières)	1 659 530
Reversement aux adhérents* des rachats matières	1 949 737	Redevance du délégataire	82 151
Reversement aux adhérents* des soutiens Eco-organismes	2 664 909	Soutiens CITEO	2 818 185
Tri, traitement et valorisation	10 048 272		
Total	15 590 762	Total	15 408 260

* Les adhérents concernés sont les 11 entités de collecte (cf. page 5).

Agenda des comités syndicaux 2018

- 13 février (rapport d'orientations budgétaires) ;
- 27 mars (compte administratif 2017 et budget 2018) ;
- 19 juin (rapport annuel 2018) ;
- 16 octobre (points divers) avec présentation de Patrick COURQUET du Relais 10, de leur engagement dans l'économie sociale et solidaire, de leur activité et des performances de tri des textiles sur le département ;
- 11 décembre (points divers) avec une présentation d'Armelle TILLY du CIEOA¹ des actions menées, en partenariat avec la CC² du Pays d'Othe et le SDEDA, dans les écoles de ce territoire pour réduire le gaspillage alimentaire et mettre en place du compostage autonome.

¹ CIEOA = Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armanche

² CC = Communauté de Communes

PROJET VALAUBIA

Porté par les élus du SDEDA depuis 2010, le projet Valaubia se concrétise en 2018 avec la dernière phase de procédure administrative et le lancement des travaux.

Rappel du contexte

En septembre 2016, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le SDEDA confiait à Valaubia, filiale de Veolia, une délégation de service public pour la réalisation d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à La Chapelle Saint-Luc. En mars 2017, Valaubia déposait une demande de permis de construire (accordé fin juin 2017) et une demande d'autorisation environnementale d'exploiter (DDAE).

Cette DDAE a ensuite fait l'objet d'une analyse par les services de l'Etat et d'un avis positif de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) le 1^{er} février 2018.

Procédure administrative : les dernières étapes

L'enquête publique, relative à l'information des citoyens dans le cadre d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, a eu lieu du 26 mars au 27 avril 2018.

Neuf communes (Barberey-Saint-Sulpice, La Chapelle Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Lavau, Les Noës-près-Troyes, Sainte-Maure, Sainte-Savine, Saint-Lyé et Troyes), faisant partie du périmètre de l'enquête publique, ont également donné un avis.

En conséquence des échanges et des avis, la commission d'enquête publique (composée de trois commissaire-enquêteurs) s'est prononcée favorablement le 29 mai, considérant que l'UVE¹ répondait aux besoins de traitement des déchets ménagers du département de l'Aube.

À la demande du Préfet de l'Aube, un conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), instance consultative prévue par le code de la santé publique, s'est tenu le 12 septembre. Cette instance a également émis un avis favorable.

A l'issue de l'ensemble de cette procédure, le Préfet de l'Aube a signé l'autorisation environnementale d'exploiter l'Unité de Valorisation Énergétique le 27 septembre.

Lancement du chantier

Les travaux de l'UVE¹ ont officiellement débuté le lundi 1^{er} octobre 2018 avec la mise en place de barrières de chantier.

Les étapes déjà réalisées au 31 décembre sont :

- le terrassement
La terre végétale a été retirée et stockée : elle sera utilisée pour les aménagements paysagers. Le terrain a été aplani. Les zones dédiées aux bâtiments et les voies de circulation ont été matérialisées pour organiser l'espace.
- le creusement de la fosse
La fosse de 8 m de profondeur qui accueillera les déchets a été creusée. Elle sera finalisée début 2019 et une coulée en continu sera réalisée pour les voiles.
- l'enrobé temporaire
Ce bitume temporaire a deux fonctions : protéger les sols et rendre le site praticable pour les engins.



S'informer durant les travaux... et après

La newsletter Valaubia permettra au Grand Public de suivre toutes les étapes importantes de ce chantier de 24 mois. Inscription sur : www.valaubia.fr.

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marché de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement.

Un nouveau marché de traitement des déchets ménagers est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum sans maximum** d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche d'un an. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri - et donc de centre de tri - des adhérents du Syndicat.

Comme lors du marché précédent, le traitement est organisé autour de 7 lots (cf. ci-après).

Les coûts de traitement restent maîtrisés : le renouvellement du contrat n'entraînant une augmentation globale que de + **0,88%**. Toutefois, les variations de prix sont plus ou moins marquées par lot :

- lot 1 / traitement des déchets ménagers résiduels : + 8,13 %.
- lot 2 / traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte : + 4,26 %.
- lot 3 / transfert des papiers : - 40,83 %.
La qualité du tri des papiers en apport volontaire étant bonne sur le département, le SDEDA a fait le choix de les transférer directement en papeterie - donc sans passer par l'étape du centre de tri - d'où une économie substantielle sur ce lot.
- lot 4 / tri des emballages ménagers légers : - 17,92 % (nouveau prestataire).
- lot 5 / tri des emballages en mélange avec le papier et en extension : + 5,07 %.
- lot 6 / exploitation du centre de transfert des Écrevolles : - 0,50 %.
- lot 7 / transfert du verre : - 1,65 %.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri.

Afin de garantir à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition. Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte et des expéditions du centre de tri.

Modalités de re-facturation année n :

en 12 acomptes mensuels « les douzièmes » (dépenses année n-1 / 12) et un solde d'ajustement.

Prix du traitement 2018

LOT 1 / Traitement des DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée	21,35
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	23,85
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	75,32
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	16,00
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	70,62
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	24,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	87,40
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	3,01

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée entre les adhérents du SDEDA et en fonction des modes de traitement (cf. page 17).

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Prix du traitement 2018 (suite)

LOT 2 / Valorisation des DÉCHETS VERTS issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	18,02
Traitement - Plate-forme de compostage	Tonne entrante	23,15
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	99,66
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne livrée	16,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	99,66
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	16,00

LOT 3 / Transfert des PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et évacuation vers la filière de recyclage (papiers conformes)	Tonne livrée	21,89
Réception, chargement, évacuation vers la filière de recyclage (papiers non conformes à trier car contenant trop d'indésirables)	Tonne livrée	50,33
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers conformes)	Tonne livrée	90,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers déclassés)	Tonne livrée	63,00

LOT 4 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert et chargement (option)	Tonne livrée	5,54
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,20
Transport des emballages ménagers légers au centre de tri (option)	Tonne livrée	39,86
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des emballages ménagers légers	Tonne livrée	163,07
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	100,66
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne livrée	6,01
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	95,63
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	16,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	90,00

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Prix du traitement 2018 (suite)

LOT 5 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers EN EXTENSION et EN MÉLANGE avec les PAPIERS
Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert et chargement (option)	Tonne livrée	10,07
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,20
Transport du flux vers le centre de tri (option)	Tonne livrée	25,63
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des emballages ménagers légers	Tonne livrée	168,11
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	130,86
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne livrée	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	95,63
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	16,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	90,00

LOT 6 / Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles à Troyes
Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation du centre et chargement	Tonne livrée	7,35
Transport - ISDND ² de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée/km	6,80
Transport - ISDND ² de Saint-Aubin	Tonne livrée/km	9,93
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	699,61
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	2 013,25

Exceptionnellement en 2018, le site des Écrevolles a dû être fermé du 26 janvier au 8 février du fait des inondations (plus d'un mètre d'eau au niveau de la semi-remorque). Les déchets ont alors été détournés vers le site de transfert de Torvilliers (Onyx Est) dans le cadre d'un contrat spécifique.

LOT 7 / Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement
Société : COVED environnement

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne.
Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leur recette.

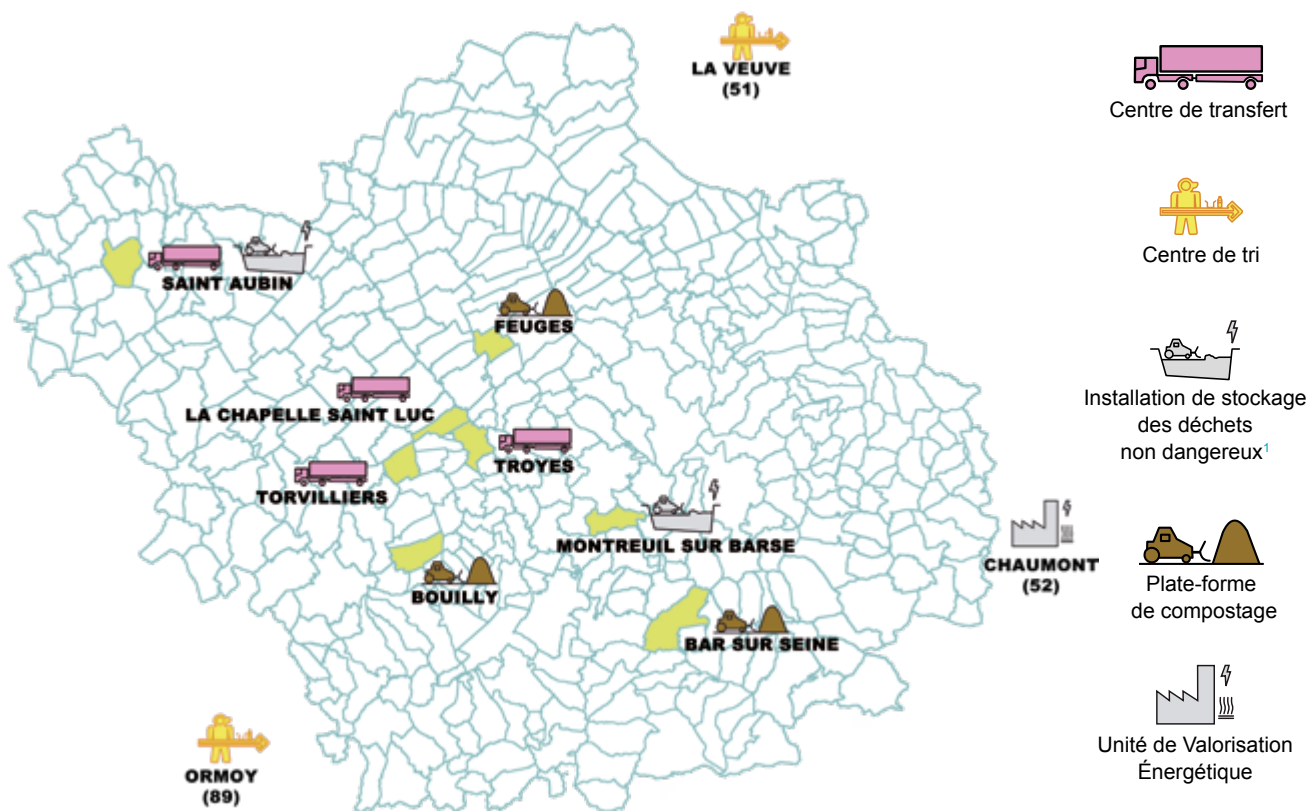
Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	8,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	95,63
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	16,00

¹ TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Exutoires : localisation et tonnages



	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	10 856
	Valest	ISDND¹ - Montreuil-sur-Barse	52 264
	Suez	ISDND¹ - Saint-Aubin	23 363
	SHMVD	UVE² - Chaumont (52)	3 686
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	0
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	854
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	8 396
	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	612
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	4 951
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	6 283
	Coved Environnement	Centre de tri - La Veuve (51)	5 118
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	1 837
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89)	1 654
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	26 966
LOT 7	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	5 850

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE = Unité de Valorisation Énergétique

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

Contrat CITEO

Le SDEDA a signé en décembre 2017 avec CITEO (issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio) un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement de la collecte et du tri des emballages et papiers.

1 - Contrat CITEO - Emballages

Les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes distincts.

- **Soutien à la tonne valorisée** : CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons bouteilles et flacons en plastique ou emballages en plastiques pour les collectivités en extension et verre).
- **Soutien de transition** : il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :
 - maintenir à minima les performances de recyclage de l'année 2016 ;
 - établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur tout ou une partie du département pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages ;
 - fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.

A noter : le soutien complémentaire « **soutien au développement durable (SDD)** » du barème E n'existe plus au barème F.

Le SDEDA reverse les soutiens « emballages » à ses adhérents :

- **en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ;**
- **en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an** (sur le soutien de transition).

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.

2 - Contrat CITEO - Papiers

Les soutiens versés dépendent directement des performances de recyclage.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues du contrat Papiers.

Modalités de reversement année n :

en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est fait).

Contrats de reprise

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

- Pour le verre / option **Filière** : la collectivité revend les emballages en **verre** à la filière dédiée ;
- Pour les autres matériaux / option **Fédération** : la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Les matériaux concernés par ce groupement de commande sont : **l'acier, l'aluminium, les briques, le carton et le plastique**. Un nouveau marché a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable 3 fois par tranche d'un an.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers.

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Filières de valorisation des emballages

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Fédération	Suez RV Nord Est	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Fédération	Suez RV Nord Est	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Acteco Recycling	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

Fin 2018, la société Suez RV Nord Est a contacté le SDEDA pour lui faire part de difficultés à revendre les briques et les cartons dans des conditions économiquement acceptables.

En fonction de l'évolution des cours de ces 2 matériaux; le SDEDA réfléchira à repasser en option Filière en 2019 (le repreneur serait alors Revipac).

Filière de valorisation des papiers

Dans le cadre des 3 marchés de tri (lot 3 - Onyx Est, lots 4 et 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey.

Matériaux	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines, ...	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, magazines, ...	Papier journal

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « corps creux » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'Emballages Ménagers Légers, EML
Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML + Papiers).
La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.
- « corps plats » : suite au nouveau marché, le papier est transféré directement à la filière de valorisation. Le SDEDA réalise des caractérisations avant expédition.
Taux de contaminants (cartons, briques, plastiques...) maximal à ne pas dépasser idéalement : 3 %.
Entre 3% et 8 % de contaminants : des décotes sont appliquées sur le prix de rachat à la tonne.
Au delà de 8 % de contaminants : la livraison est refusée.
- « refus de tri » : l'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister. En 2018, le SDEDA a procédé à **165 caractérisations** (14 pour le lot 3, 101 pour le lot 4 et 50 pour le lot 5). Il a également assisté à **141 prélèvements d'échantillons** (14 pour le lot 3, 91 pour le lot 4 et 36 pour le lot 5).

A noter : le nombre de caractérisations diminue du fait des fusions intercommunales et de l'harmonisation des consignes de tri qui en découle.

Mutualisation de la TGAP sur OMr¹

La TGAP¹ varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation énergétique des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne (même TVA que pour le traitement : 10%). Les OMr² de l'Aube sont traitées dans 3 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 11 et 14). Ces 3 exutoires présentent 3 taux de TGAP² différents (cf. page 11).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TGAP² est mutualisée en fonction du mode de traitement.

- **TGAP¹ 2018 « Valorisation Énergétique » : 3,01 € HT/t** (2017 : 3 € HT/t) ;
- **TGAP¹ 2018 « Enfouissement » : 18,47 € HT/t** (2017 : 16,95 € HT/t).

A noter : la TGAP² n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Prime à la performance

Suite à la signature du nouveau contrat avec CITEO, la prime à la performance n'a pas été reconduite en 2018. Le SDEDA réfléchit à une prime qui récompenserait les meilleures collectivités tant en termes de performances de tri (par type de tri) que de réduction des Ordures Ménagères résiduelles.

Extension des consignes de tri

Suite aux fusions intercommunales et à la signature du barème F, CITEO a proposé aux collectivités ayant une partie de leur territoire en extension des consignes de tri de déposer un dossier de candidature pour étendre cette pratique à l'ensemble de leur périmètre. Deux collectivités aubois ont déposé un dossier :

- la CC³ d'Arcis, Mailly, Ramerupt pour la partie de l'ex-CC³ de la région d'Arcis-sur-Aube.
- la CC³ Seine et Aube pour la partie de l'ex-CC³ Seine Fontaine Beauregard.

CITEO n'a pas pu nous communiquer les résultats avant la fin de l'année 2018. Gageons que les dossiers seront acceptés en 2019 et feront ainsi passer à 45 000 le nombre d'Aubois triant en extension.

A noter : la réglementation impose l'extension des consignes de tri en France au plus tard en 2022.

En 2018, sur les 1 572 tonnes de plastique recyclées, 17,6 % proviennent des territoires en extension (bouteilles et flacons + pots + barquettes + films dont sacs de tri).

¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² OMr : Ordures Ménagères résiduelles

³ CC = Communauté de Communes

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018

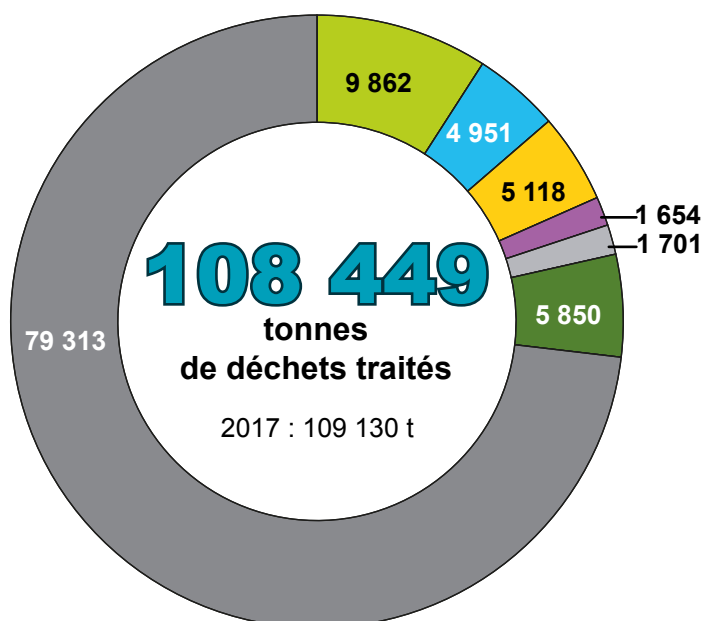
Traitement : tonnages et dépenses

Répartition des tonnages par type de déchets traités (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

350,9

kg/habitant
de déchets traités



Répartition des coûts par type de déchets traités (milliers d'€ TTC)

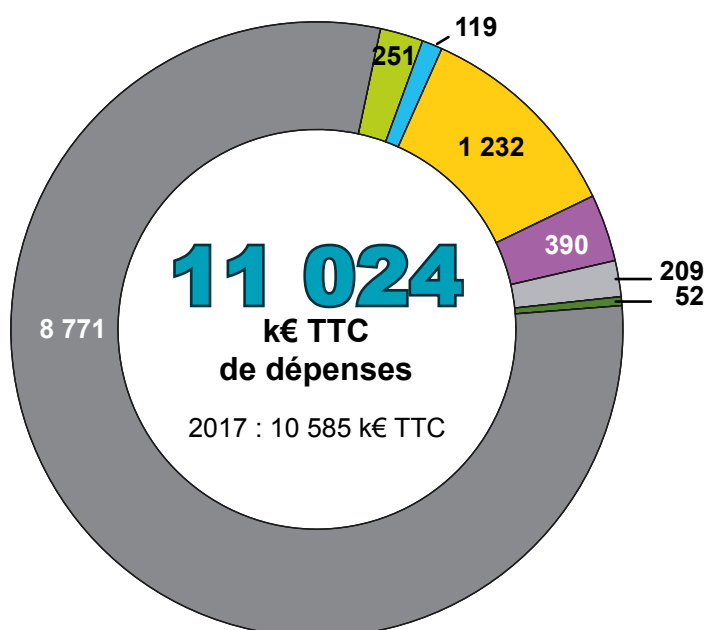
(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

35,7

€ TTC/habitant
de dépenses de traitement

dont **6,5**

€ TTC/habitant de dépenses
pour la valorisation matière



Compostage des déchets verts

Transfert des papiers

Transfert et tri des emballages en extension et des papiers et en mélange

Traitement des déchets ménagers résiduels

Transfert du verre

Traitement des refus de tri et de compostage

Transfert et tri des emballages

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018 (suite)

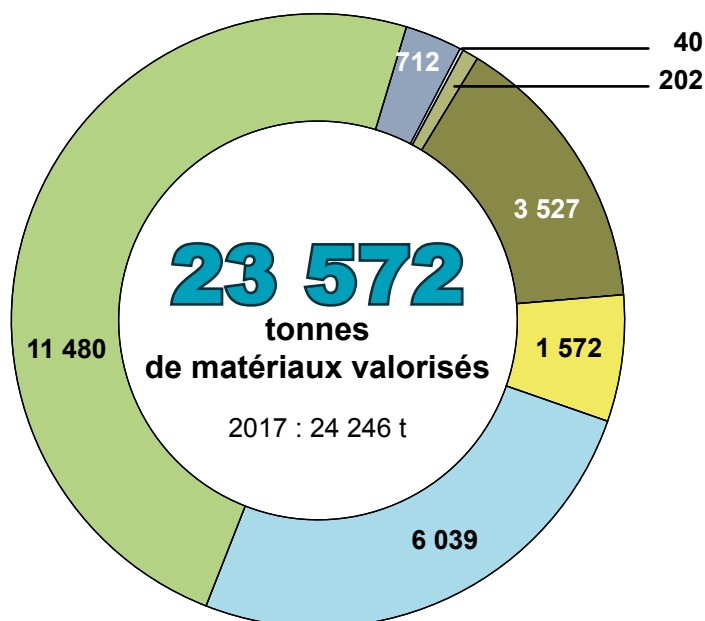
Vente des matériaux : tonnages et recettes

Répartition des tonnages de matériaux valorisés (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

76,2

kg/habitant
de matériaux valorisés

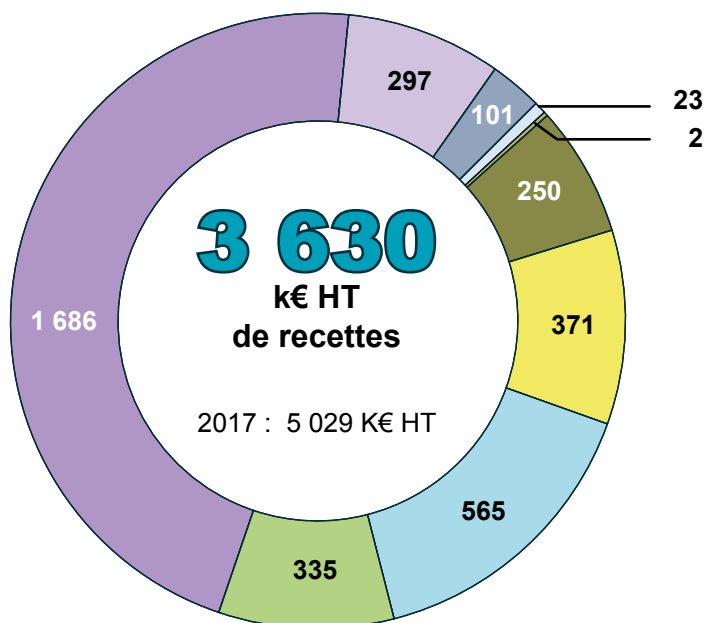


Répartition des recettes (milliers d'€ HT)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

11,7

€ HT/habitant
de recettes



ECO-ORGANISME

CITEO Emballages

CITEO Papiers

VALORISATION MATIÈRE

Acier

Aluminium

Briques

Cartons

Papiers

Plastiques

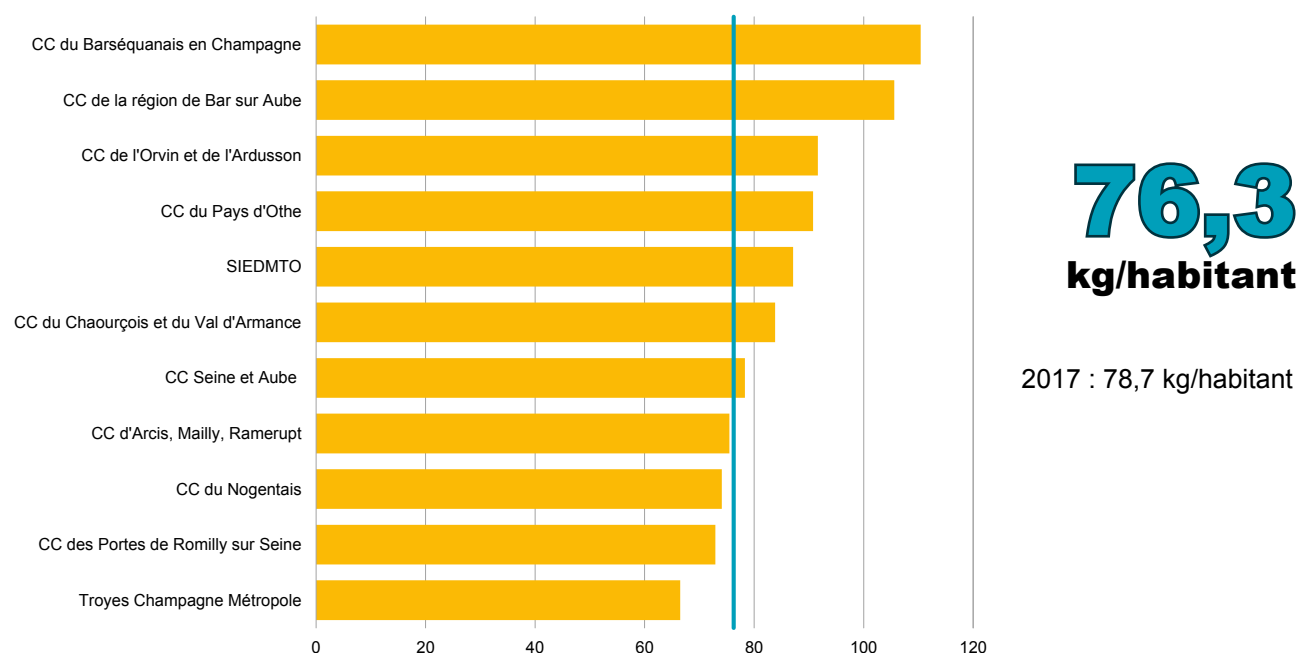
Verre

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018 (suite)

Performances de valorisation par entité de collecte

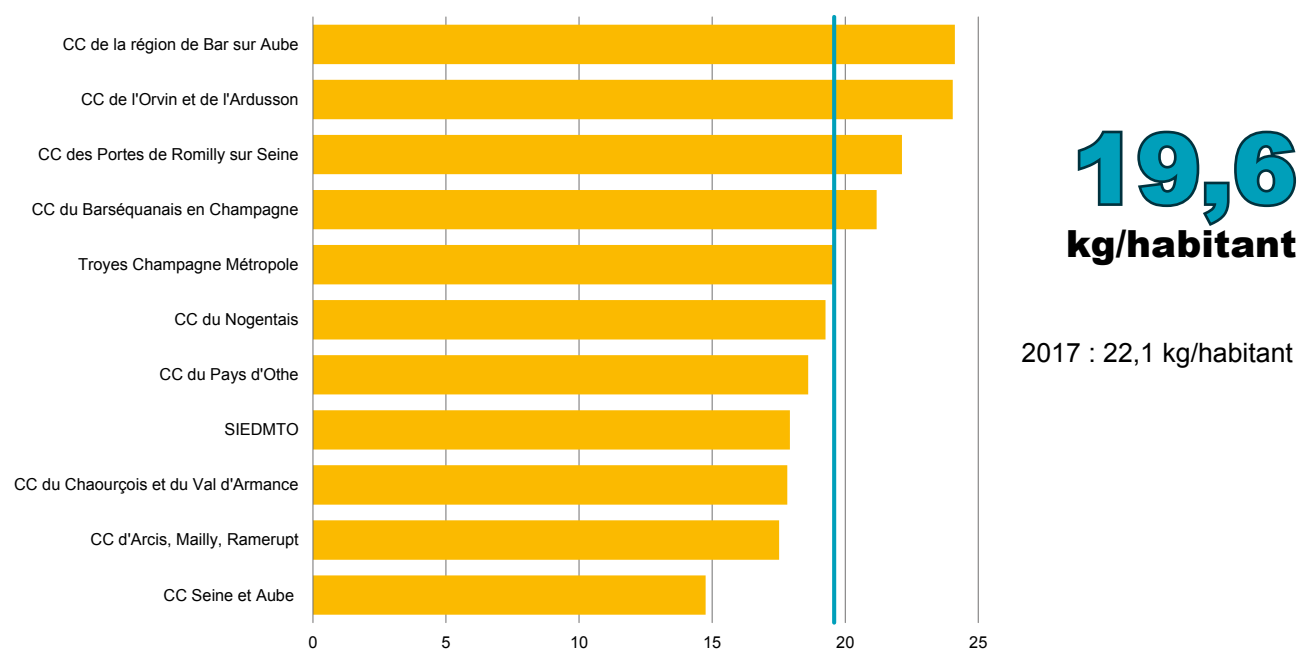
Performances tous matériaux confondus (kg/habitant)

(acier, aluminium, briques, cartons, plastiques, papiers et verre)



Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant)

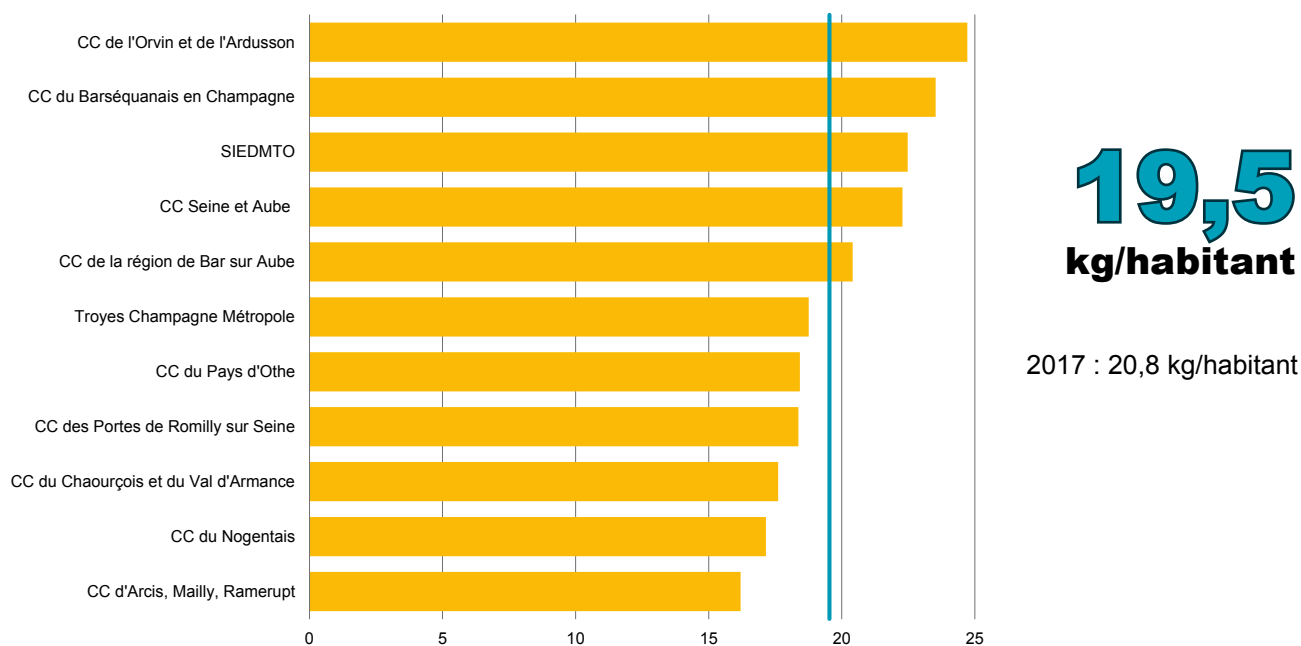
(acier, aluminium, briques, cartons et plastiques)



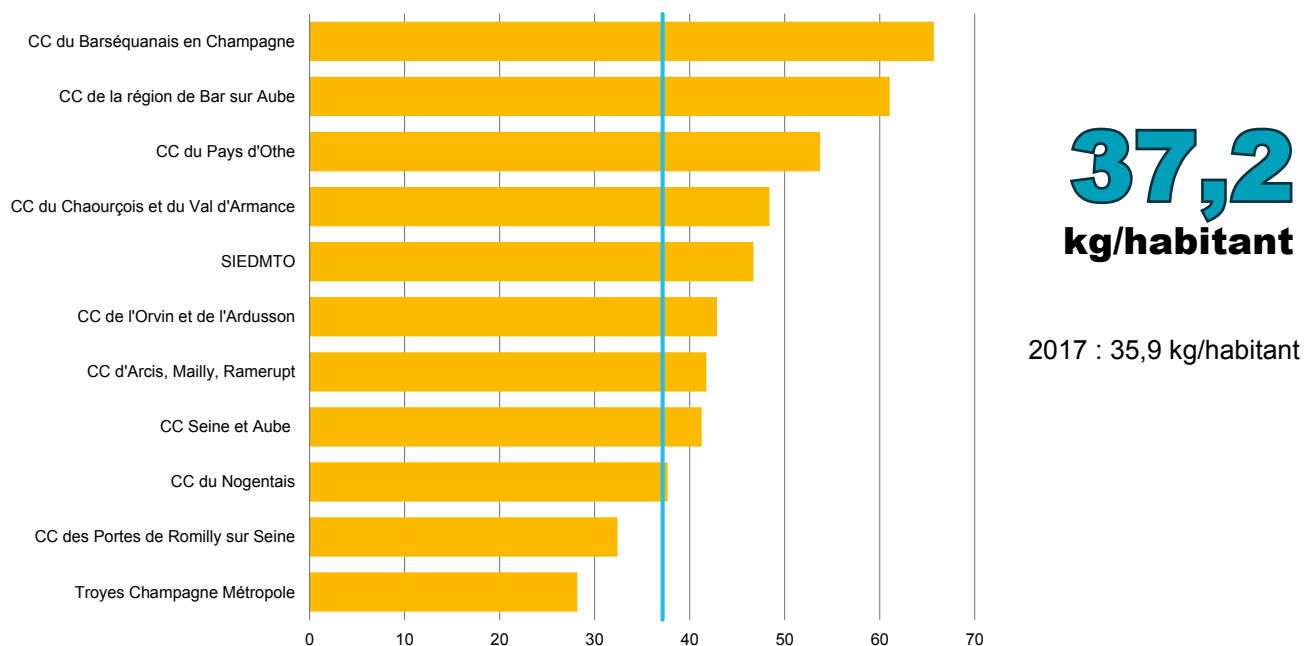
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018 (suite)

Performances de valorisation par entité de collecte (suite)

Performances en papiers (kg/habitant)



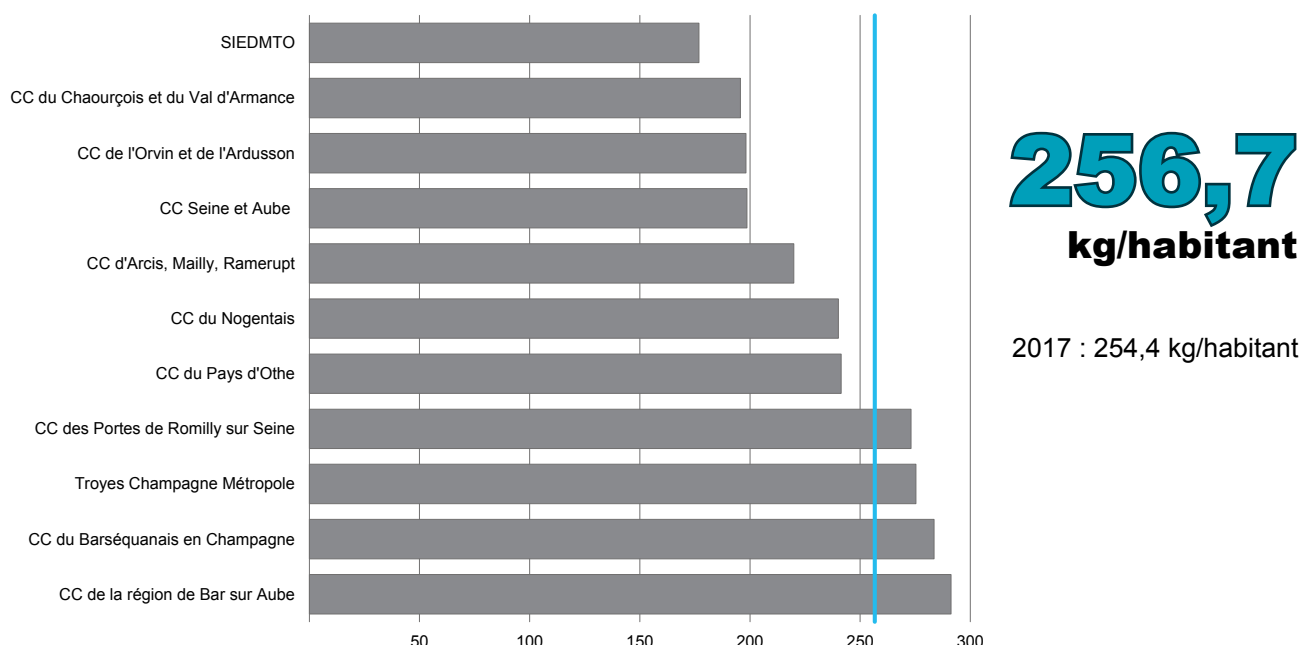
Performances en verre (kg/habitant)



TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2018 (suite)

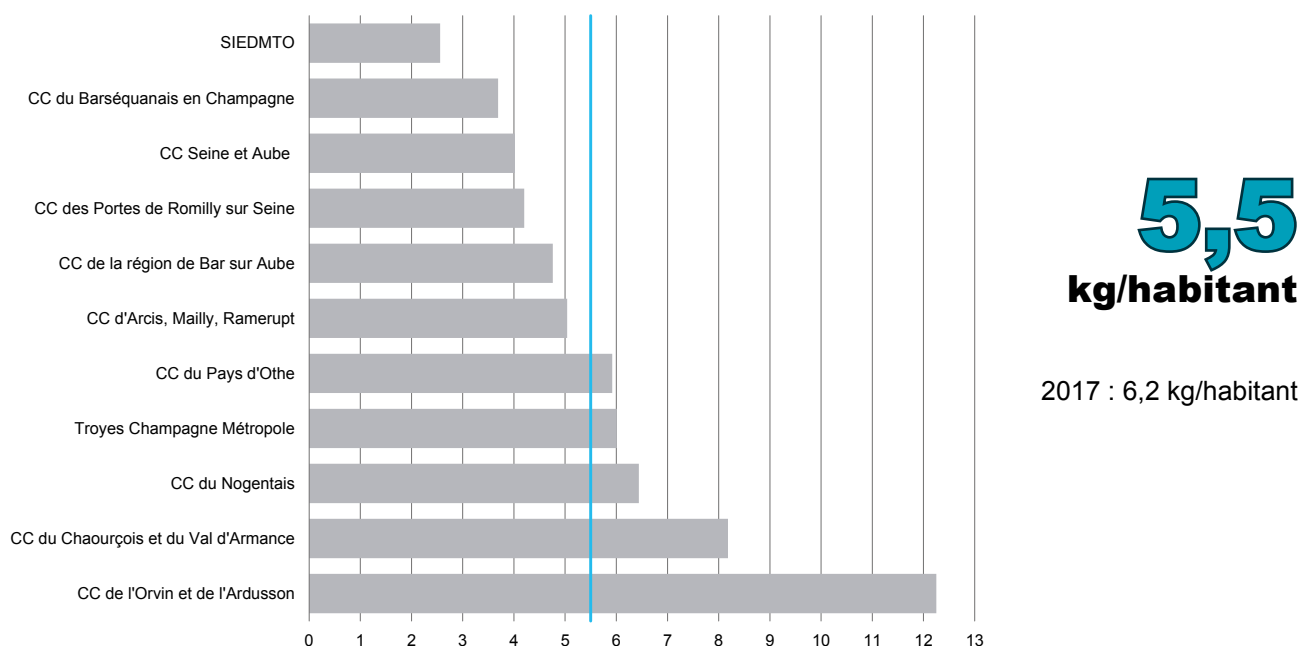
Performances en Ordures Ménagères résiduelles et refus de tri par entité de collecte

Performances en Ordures Ménagères résiduelles (kg/habitant)



Depuis novembre 2015, une partie des OMr¹ de la CC² de la région de Bar sur Aube sont traitées dans l'Unité de Valorisation Énergétique de Chaumont (4,6 % du tonnage départemental en 2018).

Performances en refus de tri (kg/habitant)

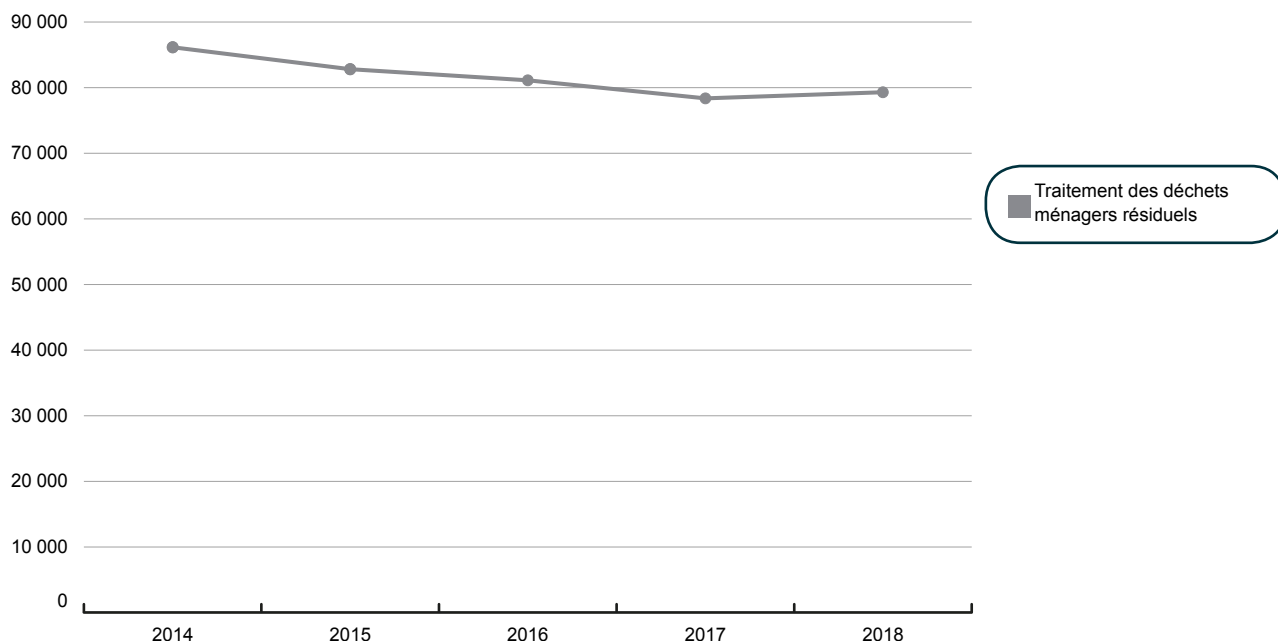


Les collectivités présentant les plus forts taux d'erreurs de tri sont soit en extension des consignes de tri soit compte un taux d'habitat collectif important sur leur territoire.

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2014-2018

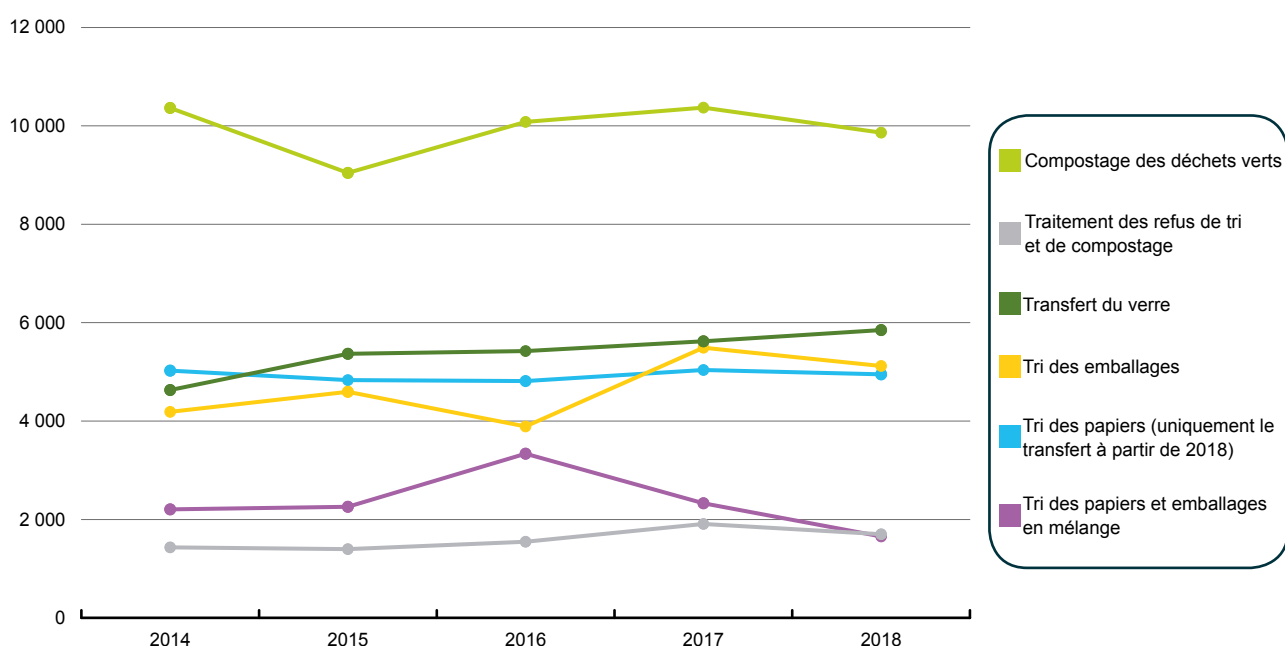
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts

Ordures Ménagères résiduelles (tonnes)



Pour la 1^{ère} fois depuis 2010, le tonnage des OMr¹ augmente en 2018 (947 tonnes de plus qu'en 2017), et ce, malgré les efforts des collectivités en termes de prévention et de réduction des fréquences de collecte.

Déchets valorisables traités (tonnes)



La baisse des tonnages des emballages collectés en mélange depuis 2016 s'explique par le changement de mode de tri des CC² de la région de Bar sur Aube et du Nogentais (passées en collecte séparée des papiers et emballages). Les tonnages d'emballages hors verre 2018 sont à la baisse par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par l'expédition de l'ensemble des stocks à la fin du marché en décembre 2017.

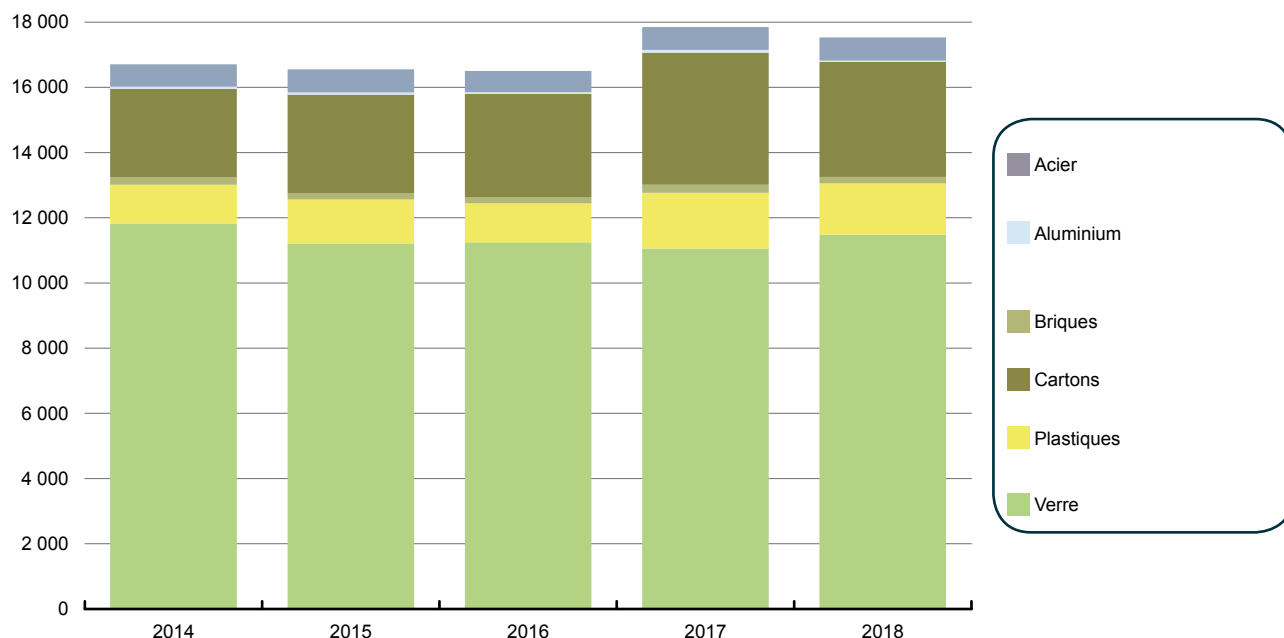
¹ OMr : Ordures Ménagères résiduelles

² CC = Communauté de Communes

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2014-2018 (suite)

Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (suite)

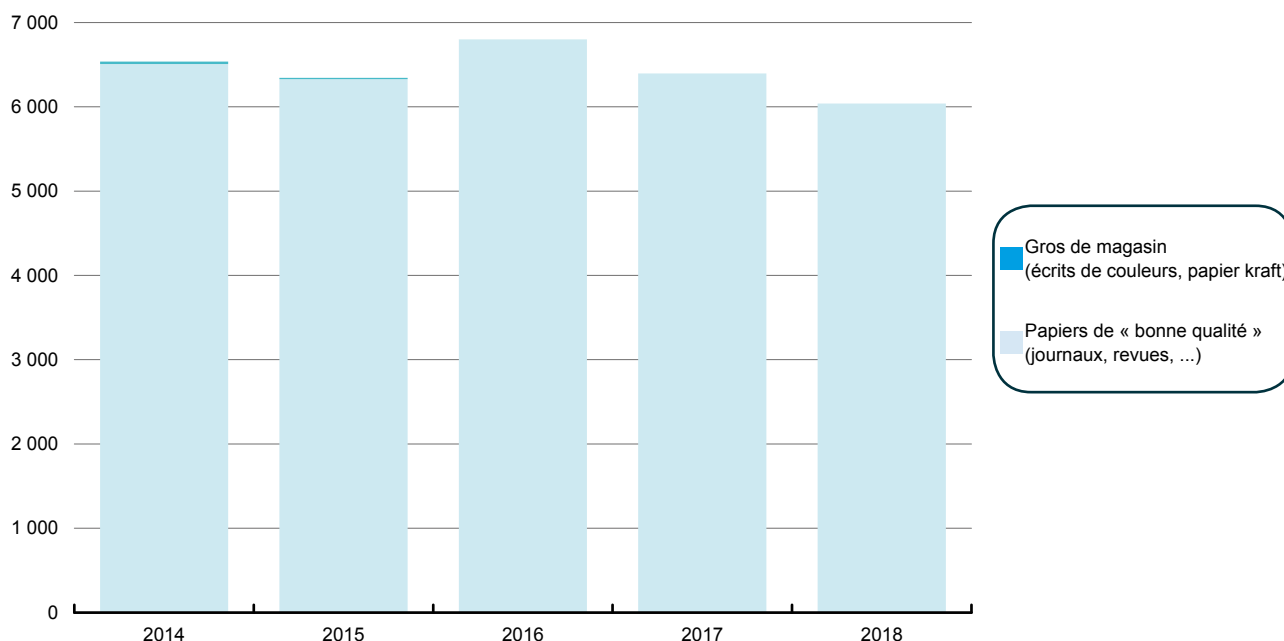
Emballages valorisés (tonnes)



En 2018, 17 533 tonnes d'emballages ont été valorisées soit 56,7 kg/habitant soit - 1,2 kg/habitant (fin de marché en décembre 2017).

A noter : une augmentation de la valorisation du verre en 2018.

Papiers valorisés (tonnes)



Les papiers collectés à part sont livrés directement à la filière de valorisation. Le SDEDA et ses adhérents doivent toutefois restés vigilants quant à la qualité de ce flux (si trop de cartons ou autres, livraison refusée).

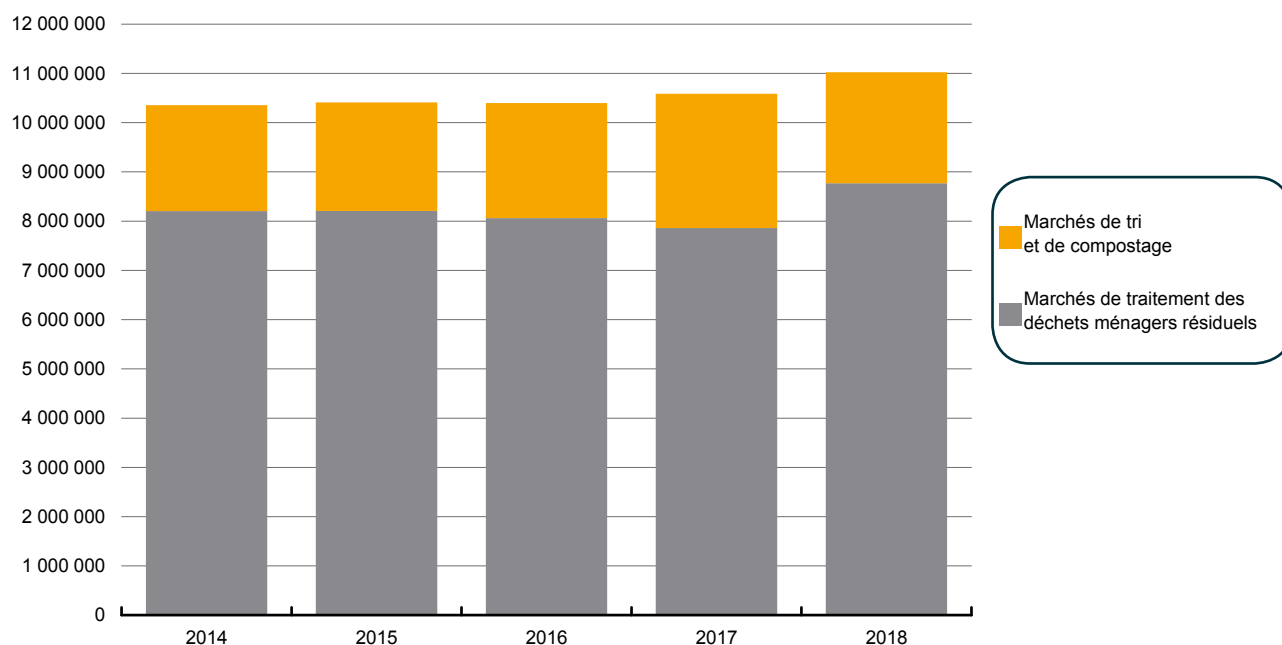
L'année 2018 marque une nouvelle baisse du tonnage papier valorisé.

A noter : le flux « Gros de magasin » est supprimé depuis 2017.

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2014-2018 (suite)

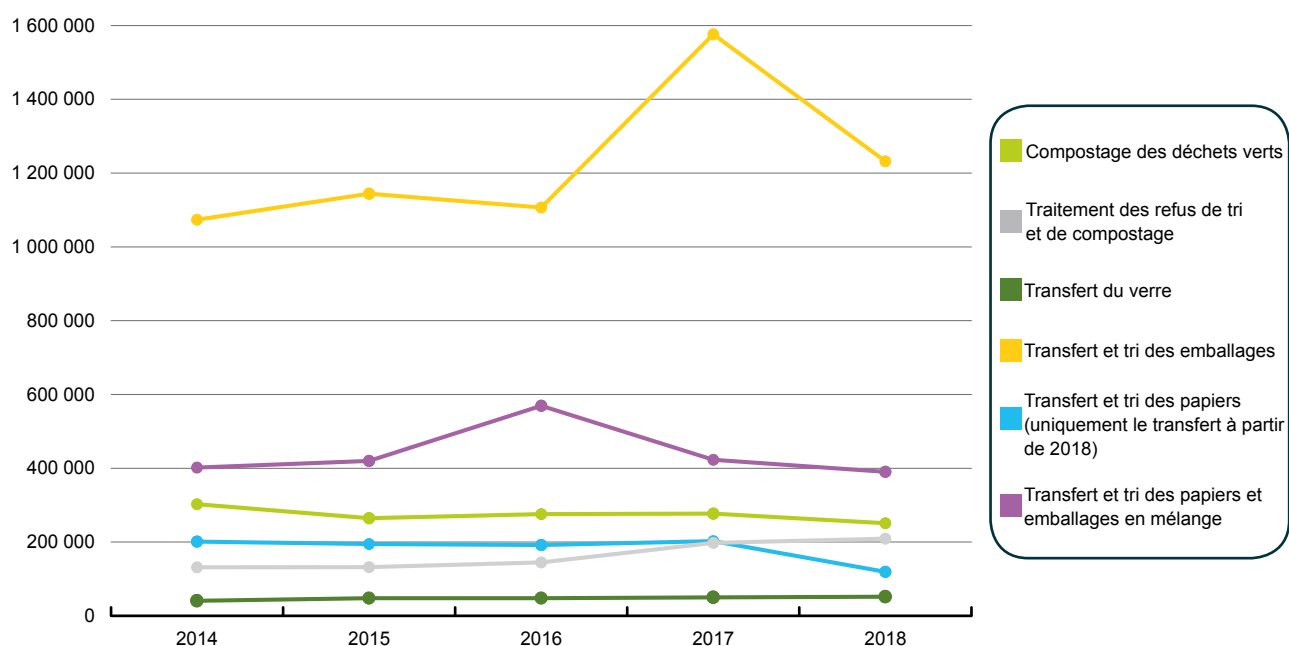
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



Les coûts de traitement des Ordures Ménagères résiduelles sont en hausse du fait de l'augmentation des tonnages mais également de la TGAP (1 € HT / tonne de déchets enfouis sur chacun des 2 sites).

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



Les fluctuations de dépenses liés aux valorisables suivent celles des tonnages. On retrouve ici l'impact du changement de flux de 2 collectivités entre 2016 et 2017 et l'effet « fin de marché » avec le vidage des stocks en centres de transfert et de tri fin 2017.

ÉTUDE DAE

C'est une 1^{ère} en France : plusieurs structures s'associent pour étudier le devenir des Déchets d'Activités Économiques non dangereux à l'échelle d'un département.

Une démarche alliant collectivités, chambres consulaires et entreprises

Le SDEDA et Troyes Champagne Métropole ont proposé de constituer, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Troyes et Aube et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube, un groupement de commandes afin de conduire une étude préalable à la mise en place dans le département de l'Aube d'une ou de plusieurs filières de recyclage et de valorisation des Déchets d'Activités Économiques non dangereux.

Les objectifs principaux de l'étude sont :

- d'identifier le plus précisément possible la nature et les volumes des DAE¹ des entreprises produits dans le département ;
- de mettre en place ou de faire émerger des outils de valorisation pour les artisans, les industriels et les collectivités qui n'existent pas aujourd'hui.

Les 4 membres du groupement se sont réunis lors de 3 comités de pilotage en 2018. L'étude se poursuivra jusqu'en juin 2019.

Afin d'évaluer le besoin, mais aussi les problématiques territoriales inhérentes aux DAE¹, un diagnostic sera réalisé pour mars 2019 selon les étapes suivantes :

- analyse du contexte réglementaire ;
- démographie des entreprises du territoire ;
- estimation des flux de DAE¹ ;
- entretiens avec les acteurs de la collecte et du traitement ;
- entretiens avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Des sessions de travail inter-entreprises sont programmées en avril et mai 2019 afin d'identifier les problématiques communes aux entreprises qui pourront déboucher sur des solutions de valorisation locales, collectives et opérationnelles.

Les déchets qui seront étudiés

- DAE¹ en mélange : déchets produits par les entreprises et non triés, jetés dans une benne tout-venant ;
- Papier et cartons : tous les types de papiers (blanc, journal, couleur, ...) et tous les types de cartons (ondulés et non ondulés, ...) ;
- Plastiques : tous types de plastiques rigides (PVC², PEHD³, ...) ou souples ;
- Verre : verre plat, verre industriel, ... ;
- Métaux : ferreux et non ferreux ;
- Textiles et cuir : textiles simples ou complexes et éléments en cuir ;
- Bois : bois de catégorie A (bois non traité : emballages, panneaux non traités, ...) et de catégorie B (panneaux et bois d'ameublement, bois de démolition, ...).



SCHÉMA DE PRÉVENTION OPTIMISATION, RÉDUCTION ET TRI

Voté en septembre 2017, le Schéma de prévention du SDEDA comprend 10 axes de travail parmi lesquels : lutter contre le gaspillage alimentaire, consommer responsable, réduire les déchets des entreprises ...

Définir un plan d'actions

L'objectif du Schéma de prévention est de définir des actions à mettre en place pour réduire les déchets produits sur le département. Pour se faire, le SDEDA a projeté 6 rencontres avec ses adhérents.

La 1^{ère} rencontre a eu lieu en septembre. Elle avait pour objectif de faire un rappel sur la réglementation, les enjeux de la prévention et un état des lieux des actions déjà menées par les uns et les autres.

Pour les 5 rencontres suivantes, le SDEDA a proposé à ses adhérents de travailler 2 des 10 thématiques retenues à chaque fois. La 2^e rencontre a eu lieu en octobre autour du gaspillage alimentaire et de la sensibilisation des acteurs. La 3^e aura lieu début 2019 sur les thématiques du déploiement de la prévention dans les territoires et sur la gestion des déchets verts et biodéchets.

Un bloc-marque dédié

Afin d'identifier toutes les actions menées dans le cadre du Schéma de Prévention - Optimisation, réduction et tri, le SDEDA a mis en place un bloc-marque « Prévention ». Il pourra être utilisé par tous : collectivités en charge de la gestion des déchets ou non, associations, entreprises...

Il se décline en 2 versions (en filet ou en aplat de couleur) et en différentes couleurs.



Le bloc-marque est composé :

- d'un rectangle qui entoure le slogan et les pictogrammes ;
- d'un slogan « J'agis Je réduis Je trie » ;
- de la mention SDEDA placée en bas à droite.



La prévention dans les écoles

Le SDEDA devant procéder au renouvellement de son agrément auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube, ce fut l'occasion d'intégrer la prévention des déchets dans ses contenus d'animations.

Ainsi, le SDEDA a défini des animations portant sur les thématiques suivantes : le gaspillage alimentaire, le compostage et la réduction des déchets (animation abordant divers thèmes dont le réemploi / la réparation des objets).

Le SDEDA a lancé pour l'année scolaire 2018-2019, deux concours. Résultats en juin 2019.

CHANTE LE TRI (2^e édition)



Niveau concerné : CP

Objectif : écrire un texte illustré sur le tri / le recyclage se chantant sur l'air d'une comptine populaire au choix

MA POUBELLE AU RÉGIME



Niveau concerné : CM

Objectif : écrire un récit illustré sur un ou plusieurs thèmes de la réduction des déchets

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Même si le plan d'actions du Schéma de Prévention n'est pas encore totalement défini, le SDEDA poursuit ses actions en s'inscrivant notamment dans la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

SERD¹ 2018 (du 17 au 25 novembre)

Une campagne d'information

En 2017, le SDEDA avait conçu une campagne de sensibilisation intitulée « Halte au gaspillage alimentaire ! ». Pour la SERD¹ 2018, le SDEDA a opté pour une campagne plus généraliste. Composée de 4 visuels aux couleurs vives, elle met en valeur 4 thématiques différentes de la prévention des déchets :



J'agis pour le réemploi !

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits.



Je lutte contre les pertes alimentaires !

Il existe de nombreuses recettes pour cuisiner les fanes et même les épluchures.



Je composte !

Les biodéchets (restes de repas et déchets verts), une fois compostés, ils améliorent la structure des sols.



Je trie !

Pour qu'ils soient recyclés, il faut trier les emballages, papiers, piles, cartouches, ampoules, ...

Cette campagne a été déployée de diverses façons :

- envoi d'un kit numérique aux collectivités auboises avec les visuels et des articles clés en main ;
- affichage en 2 et 8 m² sur l'agglomération et envoi des affiches au format A3 auprès des écoles, accueils collectifs de mineurs et associations des commerçants ;
- déclinaison du bloc-marque « Prévention » en magnets (qui continueront à être diffusés par la suite) ;
- organisation d'un concours sur Facebook ;
- diffusion d'une version vidéo des affiches lors du match de Gala de l'Estac et sur la télévision locale Canal 32...

Des événements Grand Public

1 - Visite du centre de tri des textiles Le Relais 10

En 2018, le SDEDA a commencé à développer un partenariat avec Le Relais 10, entreprise d'insertion qui collecte, trie et valorise les textiles. Ensemble, nous avons proposé au Grand public de venir découvrir le Relais le mercredi 21 novembre (sur inscription via la page Facebook du SDEDA) : son histoire, son process de tri des textiles, ses modes de valorisation et sa philosophie sur l'économie sociale et solidaire. Une vingtaine de personnes se sont déplacées : du grand public et des enfants de centres de loisirs.

2 - Une information sur le compostage

Un autre partenariat développé par le SDEDA en 2018 est celui avec Hélène GUINOT, maître-composteur chez Biocyclade. Nous avons proposé le samedi 24 novembre une demi-journée d'information gratuite sur le compostage domestique (sur inscription via la page Facebook du SDEDA) à La Maison des Alternatives de Chennegy (association E-graines). Même si la météo a gâché la partie pratique du compostage, 11 personnes ont pu s'informer et trouver réponses à leurs questions. A l'issue, chacun s'est vu offrir par le SDEDA un brass'compost.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC (suite)

Des événements Grand Public (suite)

Un publiereportage sur le compostage

Un film de 3 minutes 30 a été réalisé par et diffusé sur la télévision locale, Canal 32, lors de la SERD¹.

En collaboration avec La Maison des Alternatives de Chennegy pour le lieu de tournage et Hélène GUINOT, pour l'écriture du scénario et le tournage, ce mini-film donne les règles d'or pour réussir et utiliser son compost. Cette vidéo reste visionnable sur la chaîne Youtube du SDEDA.

Extraits du bilan de l'ADEME



Des formations pour les animateurs du SDEDA

Tous les animateurs du SDEDA ont une expérience de 12 ans et ont acquis de nombreuses connaissances au fil des années que ce soit sur la réduction des déchets ou le tri / le recyclage.

Toutefois, pour accompagner toujours au mieux ses adhérents, le SDEDA a proposé à ses animateurs de suivre 2 formations proposées par Biocyclade :

- **Guide composteur** selon le référentiel de l'ADEME (toutes spécialisations : gestion différenciée des déchets verts, compostage partagé / autonome en établissement / de toilettes-sèches et vermicompostage) ;
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.**

Travail autour du gaspillage alimentaire avec le Département

Le Département a sollicité le SDEDA pour participer à la construction de la Charte de la restauration collective pour les collèges publics de l'Aube. Le SDEDA est intervenu dans le groupe de travail des « pratiques vertueuses ». La charte devrait être adoptée en janvier 2019. Elle comprendra 5 volets dont 1 intitulé « Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets ».

Le SDEDA et le Département envisagent de réaliser en 2019 un état des lieux des actions déjà menées en la matière dans les collèges aubeois et de lancer des opérations de sensibilisations communes à compter de l'année scolaire 2019/2020.

Opération « J'aime la Seine Propre »

La Fédération des Chasseurs de l'Aube a organisé le 24 mars une opération de nettoyage des berges de la Vallée de la Seine baptisée « J'aime la Seine Propre ». Le SDEDA a participé de diverses manières : conception du mémo-tri, achat des sacs pour les déchets non recyclables et les emballages en verre, communication autour de l'événement, remise d'un cadeau aux bénévoles (un sac de courses réutilisable) ...

- 10 points de rendez-vous : Barberey-Saint-Sulpice, Saint-Benoît-sur-Seine, Payns, Chauchigny, Méry-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Périgny la Rose, Pont-sur-Seine, Nogent-sur-Seine et Courceroy.
- **661 bénévoles mobilisés.**
- **190 m³ de déchets ramassés.**

Les CC² Seine et Aube, des Portes de Romilly-sur-Seine, du Nogentais et Troyes Champagne Métropole se sont également mobilisés pour assurer l'évacuation des déchets et une valorisation maximale.

¹ SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

² CC : Communautés de Communes

COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

L'équipe d'animation mène de nombreuses actions au quotidien pour réduire les déchets ménagers et améliorer les performances de tri / recyclage. Ils sensibilisent aux bons gestes les Auboises de 3 à 99 ans !

Bilan des actions

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
<i>Porte à porte</i>	
*CC ¹ de la région de Bar-sur-Aube 1 050 foyers rencontrés et 1 916 avis de passage	
*Troyes Champagne Métropole Ex-CC ¹ Bouilly Mogne Aumont : 530 foyers vus et 674 avis de passage Autres secteurs (porte à porte ciblé et collectifs de Troyes Habitat) : 367 foyers rencontrés et 349 avis de passage	4 886
<i>Animations scolaires</i>	973
<i>Animations extrascolaires</i>	381
<i>Animations événementielles</i>	1 553
<i>Réunions publiques</i>	
*CC ¹ d'Arcis, Mailly, Ramerupt : 15 réunions d'information à destination des habitants des communes de l'ex-CC ¹ de la région de Ramerupt	281
<i>Visites de l'ISDND² de Montreuil-sur-Barse</i>	
En accord avec la société Valest, le SDEDA réalise les visites sur ce site.	351
<i>Visites des 3 exutoires (UVE³ / Centre de tri / UVA⁴) du Syvalom (51)</i>	
Pour la 1 ^{ère} année du marché, le SDEDA a co-animé les visites.	45

8 470

personnes sensibilisées

S'informer / Poser des questions

De nombreux Auboises se posent des questions au quotidien sur la gestion de leur déchets : une poubelle non collectée, les horaires de la déchèterie, la destination d'un déchet ...

Le SDEDA a mis en place de nombreux outils pour leur apporter des réponses.

- Un numéro vert
(gratuit depuis un poste fixe)

Infos Tri
0 800 100 889 Service & appel gratuits

- Un site Internet avec un formulaire de contact
(en web responsive : s'adapte à tous les écrans)

 sdeda.fr

- Des réseaux sociaux

 SyndicatDéchetsAube

 SyndicatDéchetsAube

 SDEDA10

 syndicatdechetsaube



¹ CC = Communauté de Communes
³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

² ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
⁴ UVA = Unité de Valorisation Agronomique

L'ANNÉE 2018

Chiffres-clés du traitement

OMr

79 313 tonnes
256,7 kg / habitant
28,4 € TTC / habitant

Refus

(tri et compostage)

1 701 tonnes
5,5 kg / habitant
0,7 € TTC / habitant

Verre

11 480 tonnes
37,1 kg / habitant

Emballages (hors verre)

6 053 tonnes
19,6 kg / habitant

Papiers

6 039 tonnes
19,5 kg / habitant

Tri des papiers et emballages*

Dépenses >>> Recettes

1 820 000 € HT >>> 3 630 000 € HT

5,9 € HT / habitant >>> 11,7 € HT / habitant

Déchets verts

Tonnage traité >>> Compost produit

9 862 tonnes >>> 2 466 tonnes**

* y compris les refus de tri

** tonnage estimé



PRÉVENTION



TRI



VALORISATION



Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

☎ 03 25 83 26 28 📠 03 25 83 23 94

✉ contact@sdeda.fr

💻 sdeda.fr

📘 [SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)